



**DELIBERATION**

**2023/02**

**APPEL A PROJET PACTE SAMBRE AVESNOIS THIERACHE 2  
VALIDATION DES PROJETS**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 9 février, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à la salle des fêtes de Coingt, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représentés : 3, Votants : 13**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-François PAGNON et M. Jean-Pierre PREVOT.

**Etaient représentés :** Mme Katie LEFEVRE par Mme Marie DETERME, M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE et M. Thierry VERDAVINE par M. Bernard GREHANT.

**Etaient absents excusés :** M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Vincent LAMOUREUX et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. Mathieu CANON.

Dans le cadre du Pacte SAT II, l'État a lancé en décembre un appel à projets pour sélectionner les actions qui feront l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat via le Fonds de Soutien supplémentaire aux aides de droit commun, doté de 10 millions d'euros par an sur 3 ans, de 2022 à 2024.

A ce titre, le PETR du Pays de Thiérache a présenté 4 projets, à avoir :

- La création d'une boîte à outils sur l'éco-citoyenneté ;
- Promouvoir une alimentation et une agriculture en transition à l'échelle de la Thiérache (PAT) ;
- Capitalisation et déploiement de l'outil de fidélisation commerciale ;
- La réalisation d'un état des lieux énergétique du patrimoine public des collectivités de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** les projets présentés au titre de l'Appel à Projet Pacte Sambre Avesnois Thiérache 2 ;

**SOLLICITE** la participation financière de l'Etat, au titre du Pacte SAT 2, comme suit :

- 24 000 € pour la création d'une boîte à outils sur l'éco-citoyenneté,
- 164 000 € pour promouvoir une alimentation et une agriculture en transition à l'échelle de la Thiérache,
- 37 500 € pour la capitalisation et de le déploiement de l'outil numérique de fidélisation commerciale,
- Et 15 418,11 € pour la réalisation d'un état des lieux énergétique du patrimoine public des collectivités de Thiérache ;

**AUTORISE** le Président à engager toute les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces projets ;

**PRECISE** que les crédits de ces projets seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Pays de Thiérache, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 002-200051118-20230209-02\_2023-DE